

CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE PRIMAIRE

(Adoptée au Conseil d'École du 6 mai 2004 et au Conseil Victor Segalen du 13 mai 2004)

LES DEUX FORMES DE RESTAURATION

- Le restaurant scolaire (inscription trimestrielle)
- Le lunch box préparé par les familles

Conformément aux objectifs du projet d'établissement, les élèves sont regroupés dans des salles par tranche d'âge sans distinction de mode de restauration ni de section.

LES DEVOIRS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire a l'obligation de nourrir les enfants inscrits dans de bonnes conditions de diététique et d'hygiène. Il a également un rôle éducatif sur l'alimentation, sur la tenue à table, et sur la vie en communauté.

La restauration scolaire propose un repas complet, il est donc déconseillé de donner aux enfants un goûter copieux à la récréation du matin.

ORGANISATION DE LA PAUSE REPAS

La Vie Scolaire, placée sous la responsabilité du directeur du primaire, organise le service des animatrices/teurs.

Au début de la pause repas, les enseignants accompagnent leurs élèves au réfectoire où ils sont pris en charge par les animatrices/teurs.

Les animatrices/teurs sont chargé(e)s de la surveillance et de l'accompagnement éducatif des enfants tout au long de la pause repas jusqu'à ce que leur maître vienne les reprendre dans leur cour de récréation.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

A. Dans la salle de restauration

1. Sécurité

- Accueillir dans le réfectoire les enfants accompagnés jusqu'à la porte par leur enseignant, qui est chargé de leur faire se laver les mains.
- Eviter les bousculades à la chaîne
- Eviter les déplacements non autorisés
- Autoriser table par table les élèves à rendre leur plateau
- Réguler la sortie de la salle

2. Hygiène

- Veiller à ce que les enfants mangent proprement en utilisant les couverts
- Veiller à ce qu'aucune nourriture ne soit emportée hors de la salle

3. Education

- Veiller au respect de l'autre, aux bonnes manières à table, à la politesse dans les échanges

- Eduquer le goût : il est demandé aux enfants de manger au moins une cuillerée de chaque aliment servi.

B. Dans la cour

- Les enfants quittent le restaurant avec l'animatrice/teur ou la rejoignent directement dans la cour pour les plus grands (à partir du CE1) ; les portes des classes sont fermées à clef pendant la pause de midi.
- Seuls les enfants autorisés (badge, mot signé) peuvent quitter la cour
- Les jeux dangereux sont interdits.
- Seules les balles légères en mousse peuvent être utilisées, avec l'accord de l'animatrice/teur
- Les enfants doivent suivre les consignes de l'animatrice/teur.
- Les règles de politesse et de bonne conduite doivent être respectées.

Les jours de pluie, les élèves de CE1 et P3 sortent dans la cour couverte avec les CP et P2. Ceux du cycle 3 sont conduits au gymnase : ils ne doivent pas utiliser le matériel sportif.